

MR 200 Huitième méditation : De ce qu'il faut faire pour rendre votre ministère utile à l'Église^a

1^{er} Point

Considérez que comme vous devez travailler dans votre emploi à *l'édifice de l'Église, sur le fondement qu'ont posé les saints apôtres*, en instruisant les enfants que Dieu a confiés à vos soins, *et qui entrent dans la structure de l'édifice¹* ; il faut que vous exerciez votre emploi comme les apôtres s'acquittaient de leur ministère, dont il est dit dans les Actes des Apôtres *qu'ils ne cessaient d'enseigner tous les jours et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons* (Ac 5,42), ce qui faisait que *le Seigneur augmentait tous les jours le nombre des fidèles et l'union de ceux qui se sauvaient* (Ac 2,47).

Le zèle même qu'avaient les saints apôtres à annoncer la doctrine de Jésus-Christ, fit que le nombre des disciples augmentant, ils choisirent sept diacres pour distribuer aux fidèles les aumônes et ce dont ils avaient besoin, tant ces saints apôtres craignaient de trouver des obstacles qui pussent les distraire de la prédication de la parole de Dieu².

Si les saints apôtres en ont usé de la sorte, c'est parce que Jésus-Christ leur en avait donné l'exemple, dont il est dit *qu'il enseignait tous les jours dans le Temple où tout le peuple l'écoutait avec attention* (Lc 19,47-48), *et la nuit il en sortait pour aller prier sur la montagne des Oliviers* (Lc 21,37)^a.

Vous donc qui avez succédé aux apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres, si vous voulez rendre votre ministère autant qu'il le peut être, utile à l'Église, vous devez *tous les jours* leur faire le catéchisme en leur apprenant les vérités fondamentales de notre religion, suivant en cela leur exemple, qui est celui de Jésus-Christ même, lequel s'appliquait *tous les jours* à cette fonction.

Vous devez ensuite comme eux vous *retirer, pour vous appliquer à la lecture et à l'oraison*, afin de vous instruire vous-mêmes à fond des vérités et des maximes saintes que vous voulez leur enseigner, et pour attirer sur vous par la *prière* les grâces de Dieu dont vous avez besoin dans l'exercice de cet emploi, selon l'esprit et le dessein de l'Église, qui vous en a chargés.

2^e Point

Il aurait été peu utile que les saints apôtres eussent instruit les premiers fidèles des vérités essentielles de notre religion, s'ils ne leur avaient fait prendre une conduite chrétienne et conforme à celle qu'ils avaient eue avec Jésus-Christ ; aussi ne se contentaient-ils pas de leur apprendre les choses spéculatives, mais ils avaient un soin merveilleux de les faire entrer dans la pratique ; et Dieu bénissait tellement leurs soins, qu'il est dit que ceux qui reçurent les premiers la foi, *persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain et dans les prières, qu'ils continuaient d'aller tous les jours au Temple dans l'union d'un même esprit* (Ac 2,41.45), c'est-à-dire qu'après avoir été baptisés, ils vivaient conformément à la doctrine des apôtres.

Saint Paul ayant été converti, fit la même chose ; car il est dit de lui qu'ayant instruit le peuple d'Éphèse *pendant trois mois dans la synagogue des Juifs, il enseigna ensuite tous les jours dans l'école d'un nommé Tiran et qu'il continua cet exercice pendant deux ans, de sorte que* (Ac 19,8-10) les disciples de cette ville *furent baptisés au nom du Seigneur, et que leur ayant imposé les mains, ils reçurent le Saint-Esprit* (Ac 19,5-6)^a. Ainsi le principal soin qu'avaient les apôtres après avoir instruit les premiers fidèles était de leur faire recevoir les sacrements, de les faire assembler pour prier ensemble, et de les faire vivre selon l'esprit du christianisme.

C'est à quoi vous êtes obligés sur toutes choses dans votre emploi ; il faut, à l'imitation des apôtres, que vous ayez une attention toute particulière à faire recevoir les sacrements à ceux que vous instruisez, et les mettre en état de recevoir celui de la confirmation avec les dispositions convenables, pour être remplis du Saint-Esprit et des grâces que produit ce sacrement^b ; vous devez veiller à ce qu'ils se confessent souvent, après leur avoir appris la manière de le bien faire^c ; et enfin les disposer à faire saintement leur première communion^d et à communier ensuite fréquemment, afin qu'ils puissent conserver les grâces qu'ils auront reçues, la première fois qu'ils auront fait cette action.

Oh ! si vous conceviez les grands biens que vous leur ferez en leur procurant la conservation et l'augmentation de la grâce par le fréquent usage des sacrements, vous ne vous lasseriez jamais de les en instruire.

3^e Point

Si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait pas les œuvres, de quoi lui servira sa^a foi, pourra-t-elle le sauver ? (Jc 2,14) dit saint Jacques. Que vous servirait-il donc d'enseigner à vos disciples les vérités de la foi, si vous ne leur apprenez à faire de bonnes œuvres ? puisque^b *la foi qui n'est pas accompagnée des œuvres est morte* (Jc 2,26) ; il ne vous suffirait donc pas de les avoir instruits des mystères et des vérités de notre sainte religion, si vous ne leur faisiez connaître quelles sont les principales vertus chrétiennes, et si vous ne preniez un soin tout particulier de les leur faire pratiquer, aussi bien que toutes les bonnes œuvres dont ils sont capables selon leur âge, puisque quelque foi qu'ils aient et quelque vive qu'elle soit, s'ils ne s'attachent point à la pratique des bonnes œuvres, leur foi ne leur servirait de rien.

Vous devez surtout enseigner cette maxime à ceux que vous instruisez, si vous voulez les mettre dans le chemin du Ciel, afin que vous leur puissiez dire ensuite : *Vous vous êtes conduits d'une manière irrépréhensible et c'est ce qui nous a donné de la consolation*¹. Inspirez-leur aussi de *la piété*² et de *la modestie*³ dans l'église et dans les exercices de piété que vous leur faites faire dans les écoles ; insinuez-leur encore *la simplicité et l'humilité* (Mt 11,29) que Notre-Seigneur recommande si fort dans l'Évangile. N'oubliez pas de leur faire acquérir *la douceur, la patience*⁴, *l'amour et le respect pour leurs parents* et enfin tout ce qui convient à un enfant chrétien et tout ce que notre religion exige d'eux.

^a “un emploi si agréable aux yeux de Dieu, si utile à l’Église et si nécessaire au bien public” (*École paroissiale*, À M. le Chantre)

1^{er} Point

¹ Cf. Ep 2,20.22

² Cf. Ac 6,1-4

^a “À vrai dire, saint Luc ne fait pas mention expresse de la prière de Jésus. (...pas davantage) Jn 8,1 : *Jésus s’en alla sur la montagne des Oliviers*. Pas de mention expresse de la prière, mais l’édition Amelote 1688 portait en note à ce verset : *Sur la montagne des Oliviers, où il allait d’ordinaire passer la nuit en prières...*” (CL 1,43)

2^e Point

^a “Le lien de succession que (le Fondateur) établit, n’existe pas dans le texte sacré : ceux qui sont baptisés et confirmés ne sont pas les mêmes qui ont entendu Paul pendant deux ans (...Jean-Baptiste de La Salle) veut insister ici sur la succession : instruction religieuse, pratique sacramentaire.” (CL 1,45)

^b Cf. DA303,1,8 : on le donne dans l’Église aux enfants dès l’âge de sept ans.

^c L’âge de la première confession

^d L’âge de la première communion

3^e Point

¹ Cf. 2 Co 7,11.13

² Cf. 1 Tm 6,11

³ Cf. Col 3,12

⁴ Cf. Col 3,12 ; 1 Tm 6,11

⁵ Cf. Ep 6,2

^a *OC imprimé: la

^b *OC met une majuscule, sans doute automatique après un point d’interrogation, ce que ne fait pas le texte ; et cela déséquilibre la phrase.